



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER VÉRIFIÉ POUR L'ANNÉE 2023

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'effet :

QUE la trésorière déposera le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe sur les états financiers pour l'année 2023 lors de la séance ordinaire du mardi 11 juin 2024 à 19 h.

QUE, suivant ce dépôt, lesdits documents seront alors disponibles sur le site Internet de la Ville au www.lorraine.ca sous l'onglet Administration municipale.

Donné à Lorraine, le 3 juin 2024.

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate
Greffière**